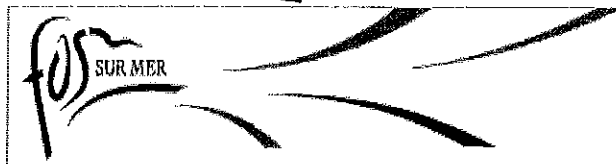


**FOS SUR MER
ARLES**



RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCLUSIONS

*Concernant la demande d'obtention
d'un permis de construire au niveau du
site géré par SAS FGPL Parc de Fos-sur-Mer*

**Tribunal Administratif de Marseille
Décision n° E1600047 / 13**

La présente demande de permis de construire de SAS FGPL Parc de Fos a pour objet la construction d'une plateforme logistique avec ses bureaux et locaux techniques.

Le projet se situe sur la ZIP de « La Feuillane » dans le périmètre du Grand Port Maritime de Marseille, où seul le règlement de la ZIP est applicable. Le cahier des charges de cession de terrain reprend en totalité les prescriptions de cette zone.

Ce projet de bâtiment est un établissement classé soumis à autorisation et à déclaration suivant les rubriques ICPE.

Le foncier faisant l'objet du présent permis de construire est constitué des parcelles cadastrées 259 et 260 section AH d'une superficie de 375 645m².

Ce bâtiment sera constitué d'un seul corps composé de 9 cellules de stockage. Il ne recevra pas de public et ne sera occupé que par des utilisateurs professionnels de la logistique pour y stocker des marchandises diverses : produits de grande consommation, marchandises à base de bois, papiers, cartons, produits composés de matière plastique et des produits dangereux en quantité limitée d'usage néanmoins courant.

Les terrassements et la mise en place des plateformes seront réalisés après décapage de terre végétale. La palette végétale sera conforme au PLU et les essences locales seront prédominantes.

L'accès des véhicules se fera depuis l'avenue Industrielle, les voiries quant à elles seront de 6m et serviront également comme voie pompiers.

Un parking PL et VL a été estimé et étudié en fonction de la nature de l'activité et du nombre d'emplois.

Au niveau sécurité les dispositions relevant de l'étude d'impact ont toutes été prises en compte ainsi que les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Après avoir visité le site et vu l'emplacement où devrait être installée cette plateforme logistique ce choix me semble bien choisi du fait de la proximité des voies d'accès et de sa situation en angle du terrain.

D'autre part, hormis le bâtiment de stockage d'Ikea aucun autre local ne se trouve à proximité.

Faute de voir concrètement cette réalisation il ressort de l'étude du dossier que ce projet prend bien en compte les normes relatives aux rubriques ICPE et est conforme au cahier des charges de cession de terrain visé en Préfecture.

Les réseaux d'eau, électrique, gaz et télécommunication sont raccordés au réseau public, quant aux eaux usées et pluviales elles seront recueillies par des dispositifs appropriés.

L'optimisation de la gestion des flux et la rationalité des surfaces de stockages des produits sont compatibles avec les exigences du programme.

Au vue des esquisses futures de ces locaux (hauteur, couleur, disposition), ceux-ci s'intègrent parfaitement dans le paysage.

TA : E1600047 / 13

Les accès routiers et le stationnement des véhicules ont bien été pensés et intégrés sur le site.

La sécurité Incendie, que ce soit en matière d'installation des locaux ou de mise en place des matériels et moyens de luttés contre l'incendie est bien structurée.

Le dossier relatif à cette demande de permis de construire contient toutes les pièces et états requis, le tout présenté dans le souci du détail.

Les risques potentiels (explosion, incendie, fuite de gaz, etc.) liés au fonctionnement du bâtiment ont été clairement analysés et les moyens de sécurité mis en place adaptés à chacun des risques permettant d'anticiper et de maîtriser tous dangers potentiels.

Aucune observation n'a été formulée par le public.

Le Commissaire Enquêteur ;

Vu la Décision du Tribunal Administratif,

Vu l'Arrêté Préfectoral,

Vu la publicité et l'information données au public,

Vu le dossier soumis au public,

Publique ne s'oppose à ce projet ,

Vu le Rapport ci-joint,

Vu la Conclusion synthétisée ci-dessus annotée de ce Rapport,

après avoir étudié le dossier de demande de permis de construire, déposée par la société SAS FGPL Parc de Fos,

analysé et synthétisé tous les éléments ayant un rapport avec cette demande,

reçu du pétitionnaire les réponses aux questions posées ainsi que les compléments d'informations demandés ceux-ci état clairs et sans ambiguïtés,

Emet un AVIS FAVORABLE,

à la demande exprimée par société SAS FGPL Parc de Fos en vue d'obtenir un permis de construire au niveau du site appartenant à la SAS FGPL Parc de Fos.